



# CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013

## PROGRAMME « POISSONS MIGRATEURS »

### ANNEE 2013

**INTITULE DE L'ACTION :** Travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de la Motte d'Yné au moulin de la Motte (Beaucé, 35)

BASSIN VERSANT : Le Haut Couesnon  
DEPARTEMENT : 35

**Maitre d'ouvrage :** Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon

---

#### 1. LE CONTEXTE

Une étude a été réalisée en 2012 sur les 13 principaux ouvrages hydrauliques du bassin versant du Haut Couesnon, afin de définir la nature des travaux à réaliser sur chacun d'entre eux. L'objectif de cette opération est d'améliorer la continuité écologique sur le bassin versant du Haut Couesnon, conformément à l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement, et aux listes de cours d'eau arrêtées par le Préfet de Bassin Loire Bretagne le 10 juillet 2012.

Sur le Moulin de la Motte, des travaux de rétablissement de la continuité écologique ont été réalisés en novembre 2013, en accord avec les propriétaires concernés.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Moulin de la Motte : (hors curage du bief et réalisation de banquettes)

#### 2. LE FINANCEMENT DU PROJET

Le coût réel des travaux est le suivant :

- Moulin de la Motte: 26 547,91 € TTC (hors travaux de reprofilage du bief envisagés en 2014)
- Frais annexes d'appel d'offres : 1079,27 € TTC

Le plan de financement définitif est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50 %
- Fonds Européens FEDER : 20%
- Conseil Régional Bretagne : 10%
- Autofinancement (Syndicat du Haut Couesnon, FdAAPPMA 35, FnAAPPMA) : 20%

#### 3. LE CONTENU ET LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

Au **Moulin de la Motte**, situé sur le ruisseau de la Motte d'Yné à Beaucé, le déversoir amont a été arasé partiellement en novembre 2013, en accord avec les propriétaires du moulin. Cet abaissement de 30 cm, avec création d'une échancrure, permet d'améliorer la continuité écologique sur le ruisseau de la Motte d'Yné, tout en maintenant simultanément une alimentation du bief.

Les travaux réalisés en 2013 ont consisté en :

- L'abaissement de 30 cm du seuil existant
- La création d'une échancrure trapézoïdale de 30 cm de profondeur sur ce seuil
- La création d'un seuil d'admission sur le bief, comprenant 2 plots avec rainures de réservation, afin de garantir le respect du débit réservé sur le cours d'eau

- La création, en aval immédiat du déversoir, d'une rampe d'enrochements avec fosse d'appel
- Le renforcement des berges en amont et en aval du bras provisoire de contournement, à l'aide de techniques végétales (fascines de saules, pose de géotextile)
- La remise en état et réensemencement des terrains.

Il est envisagé si besoin, en 2014, de reprofiler le bief du moulin (curage, création de banquettes végétalisées) afin de maintenir son alimentation en eau.



**Le déversoir de la Motte avant travaux.**



**Le déversoir de la Motte après travaux :**  
abaissment de 30 cm et création d'une échanturure de 30 cm.



**Le déversoir de la Motte après travaux :**  
Création d'une rampe en enrochements et protection des berges en génie végétal.